



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUIN 2020

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt le dix-huit juin à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLAÇA, Maire.
Etaient Présents : Monsieur VILLAÇA, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, DECHELETTE, Adjoints au maire, Mesdames MARTIN GAUTIE, ROLLET, SANTIN, Messieurs DA COSTA, DUBAL, RALLIERE, ROBERT, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme BROYER a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme CLAVERIE a donné pouvoir à M. COULOUMY
M.CONSTANS a donné pouvoir à Mme ROLLET
Mme MARSADIE a donné pouvoir à Mme ROLLET
M. PIOCELLE-CORNILLION a donné pouvoir à Mme HERITIER
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme RODACH a donné pouvoir à Mme CHEINEY

Absents excusés : Mme BOUTEILLY, M. PICHEREAU

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 5 mars est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Règlement intérieur du service enfance jeunesse

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes du règlement intérieur de ce service applicable à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

II - FINANCES

2) Budget commune –décision modificative

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 1 abstention (M.ROBERT), procède à des modifications de crédits sur certains articles.

3) Acquisition de parcelle de terrain - route de Villemenon

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée A 1407 pour une superficie totale de 26 m² dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable route de Villemenon.

4) Convention de remboursement des dépenses engagées pour l'achat de masques de protection individuelle entre la CCOB et les communes membres

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la commune à 6.212,50 HT pour l'achat de masques de protection individuelle.

5) Abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer, au titre de l'année 2020, un abattement exceptionnel de 25% sur les tarifs de la TLPE, afin de soutenir ses entreprises et commerces, suite à l'actuelle crise sanitaire.

III – PERSONNEL

6) Modification du RIFSEEP

Point reporté à une prochaine séance

7) Instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1.000 euros pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence.

8) Modification du tableau des effectifs du personnel

A l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.

Le secrétaire de séance
Audrey SANTIN

Le Maire
Marcel VILLAÇA